

Les Cahiers de droit

Apprendre à apprendre le droit

J.-C. B.



Volume 13, Number 2, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005871ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005871ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

B., J.-C. (1972). Apprendre à apprendre le droit. *Les Cahiers de droit*, 13(2), 266–269. <https://doi.org/10.7202/1005871ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Apprendre à apprendre le droit

Les cinq mots qui servent de titre à cette note ont été mis en exergue au Rapport du Groupe d'étude sur les orientations de la Faculté de droit de l'Université Laval publié en mai 1972. La popularité des sigles et le jeu du bilinguisme ont donné au groupe une appellation populaire qui en elle-même constitue un programme, G.O.D., de "Groupe", "Orientation", "Droit".

C'est en décembre 1971, que le Conseil de la Faculté de droit confiait au professeur Pierre Verge l'étude de différents aspects de l'orientation générale de la Faculté. Un auxiliaire d'enseignement, M. Louis Dussault, a collaboré au travail durant tout le trimestre d'hiver. Cinq étudiants ont aussi été choisis pour participer à un Séminaire sur l'enseignement : Mlle Ginette Chamberland, MM. Gilles Grenier, Jean-François Mercier, Denis Méthé et Gilles Savard. L'équipe a produit un rapport assez considérable complété par un dossier d'annexes. Le tout sert déjà de base à des discussions auxquelles participent étudiants et professeurs. C'est ainsi que samedi le 8 juillet une cinquantaine d'intéressés se réunissaient à la Faculté de droit pour un premier échange d'idées.

Il est trop tôt pour analyser et juger les recommandations du rapport mais nous croyons utile, pour en faire soupçonner l'envergure, de publier la table des matières du Rapport à laquelle nous ajoutons la brève conclusion que les auteurs ont intitulée "Image d'une faculté renouvelée".

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Objet de la décision du Conseil de la Faculté

Contexte

Mise en oeuvre

Sens et portée de l'étude : un document de travail

Utilisation du document de travail

PREMIÈRE PARTIE : OBJECTIFS

Chapitre I — Situation de la Faculté

A. LA FACULTÉ DANS L'UNIVERSITÉ

B. LA FACULTÉ DANS LE MILIEU JURIDIQUE

1. Conservation

2. Un milieu en transformation

3. Les finalités de l'enseignement du droit

Chapitre II — Divers objectifs**A. ENSEIGNEMENT DU PREMIER CYCLE**

1. Dynamisme
 - a) Transformation rapide du droit
 - b) Orientations pédagogiques du système québécois d'éducation
 - Idées prônées par un certain nombre d'étudiants
 - Évolution des étudiants en général
 - c) Incidences pratiques
 - Transmission des aspects fondamentaux du droit
 - Développement de l'aptitude à manier les faits
 - Développement du sens critique

2. Caractère terminal

Corollaires

- Premier cycle et spécialisation
- Premier cycle et mineur
- Premier cycle et accès aux professions juridiques

B. ÉTUDES SUBSÉQUENTES À CELLES DU PREMIER CYCLE

1. Programme de deuxième cycle
2. Formation Professionnelle
3. Recyclage et éducation permanente

C. RECHERCHE**DEUXIÈME PARTIE : MOYENS****Chapitre I — Activités****A. ENSEIGNEMENT DU PREMIER CYCLE**

1. Charge globale de travail
 - Remarque : le Document no 8
2. Contenu
 - a) Contenu et objectif
 - b) Premier cycle et chambres professionnelles
 - c) Contenu proprement dit
 - d) Bloc obligatoire
 - * Illustration d'une répartition des crédits obligatoires
 - e) Partie optionnelle
 1. Cours à option
 - Remarques sur l'éventail actuel des cours à option
 - Contingement des cours à option
 2. Travail actif et initiative de l'étudiant
3. Pédagogie
 - a) Diversité des méthodes pédagogiques
 - Cours magistral
 - Séminaire
 - Audio-visuel

- Lectures préliminaires
 - Les stages
 - L'enseignement clinique
- b) Les initiatives étudiantes
- c) Diversité de contrôle de la formation et des connaissances
- 4. Admission
 - a) Contingentement
 - b) Justification du contingentement
 - c) Sélection des étudiants
- Corollaires
 - Autres activités du premier cycle
 - Majeur et mineur
 - Cours de service
 - Étudiants hors faculté
- B. ÉTUDES SUBSÉQUENTES À CELLES DU PREMIER CYCLE
 - 1. Formation professionnelle
 - 2. Programme de deuxième cycle
 - 3. Éducation permanente (recyclage)
- C. RECHERCHE
 - 1. Recommandations
 - 2. Additions

Chapitre II — Ressources

- A. RESSOURCES HUMAINES : CORPS PROFESSORAL
 - 1. Composition
 - 2. Aménagement du travail
 - a) Diversité de fonctions
 - b) Incidences de la diversité de fonctions
 - Évaluation de la charge des professeurs
 - Accentuation du travail d'équipe
 - Rotation des rôles
 - Recyclage et ressourcement
- B. RESSOURCES MATÉRIELLES
 - 1. Bibliothèque
 - 2. Locaux de travail

CONCLUSION : IMAGE D'UNE FACULTÉ RENOUVELÉE

LISTE DES ANNEXES

CONCLUSION

La réforme proposée, si on jugeait opportun de la mettre en oeuvre, en plus de résultats tangibles au niveau de l'enseignement et de la recherche,

conférerait à la faculté une identité propre à la différencier des autres facultés. Il ne s'agit pas de se distinguer pour le plaisir de le faire : l'excellence dans tous les domaines ne se peut. Il convient d'offrir au niveau, en fonction de ses besoins, le meilleur rendement possible selon les ressources dont on dispose. D'un point de vue interne, ce trait caractéristique donnerait à la faculté une raison d'être qui semble quelque peu lui faire défaut actuellement.

La faculté de droit de Laval se présenterait à l'avenir comme un lieu d'enseignement et de recherche en général, un lieu également spécialisé en fonction de quelques grands domaines d'excellence.

L'importance des études avancées et de la recherche se révélerait au partage qu'elle ferait des ressources et de la production avec les études de premier cycle. Une diminution du nombre d'étudiants à ce dernier niveau ne devrait pas laisser croire à un désintéressement du secteur. Bien au contraire, cet aspect particulier traduirait la primauté accordée au développement chez l'étudiant d'une véritable capacité d'agir autonome en droit, condition essentielle qui lui permette de s'adapter aux métamorphoses successives du milieu juridique. Cet objectif de base, au premier cycle, sera atteint par l'utilisation d'une pédagogie reposant sur un comportement actif de la part des étudiants. L'activité de la faculté serait aussi caractérisée par l'accent mis sur l'apprentissage des aspects fondamentaux du droit et par la souplesse, au-delà d'un niveau donné, permettant de mettre à contribution l'esprit d'initiative et de réaliser, toujours dans ce but d'apprendre à apprendre le droit, diverses expériences cliniques ou diverses recherches.

Une faculté qui réponde, en conséquence, plus efficacement aux besoins du milieu, tel qu'on peut les définir. Une faculté aussi mieux intégrée dans l'ensemble du monde juridique en continuant, par exemple, de demeurer efficacement en contact avec ses anciens étudiants qui y reviennent se renouveler et s'adapter aux changements dont ils font l'expérience directe par leur travail quotidien.

Laval trouverait ainsi, parmi les autres facultés de droit du Québec, une façon bien à elle de répondre aux besoins urgents d'une société en constante mutation. Tout en resserrant davantage les liens avec les autres facultés québécoises, de façon à s'assurer d'une véritable complémentarité entre elles, pourquoi la faculté de Laval n'établirait-elle pas des liens privilégiés avec une, deux ou trois autres facultés, une d'Ontario (Queen's ?, York ?) une autre des États-Unis (Yale ?) et une dernière du continent européen (Lausanne ?, Louvain ?) avec lesquelles elle posséderait une certaine identité, sinon de ressources, du moins d'aspirations.